

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1970)
Heft: 123

Artikel: André Guex : savoir faire un nœud marin
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028041>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

écartées — qui eût imposé les solutions compatibles avec l'aménagement du territoire. On nous objecte que l'autonomie communale est plus forte que l'autorité de l'Etat, ce qui permettait à la Commune de Lausanne d'emporter le morceau avec le principal argument que Nestlé n'irait pas s'établir sur une commune voisine... Or en l'occurrence, c'est de l'Etat que dépend le plus gros poste de l'infrastructure nécessaire à la réalisation du projet, celui des routes, où tout est à faire. L'Etat tient donc le couteau par le manche. D'où vient alors son inertie ? D'où vient qu'il ne réagisse nullement à la décision des autorités lausannoises, prise sans contact avec ses bureaux de l'aménagement régional, et qui pourtant l'engageront à des dépenses de dix ou quinze millions ? Nous ne répondrons pas à ces questions, même si nous connaissons le dessous des cartes. Ce qui nous inquiète en revanche, c'est de ne voir — même lorsque les conditions sont favorables comme ici — aucun signe avant-coureur d'une prise de conscience du problème de la part de nos autorités.

» Nous sommes aujourd'hui face à des problèmes de haute politique : aménagement du sol, pollution des eaux et de l'air, recherche scientifique et recherche industrielle, etc. L'information des masses sur ces questions est presque impossible ; le clivage entre les masses et les gens capables de poser correctement ces grands problèmes et d'en proposer des solutions est de plus en plus grand. Même dans les partis politiques, les gens qui réfléchissent sont prisonniers de structures conçues exclusivement en fonction de l'efficacité immédiate (entendez finalement : électorale).

» Mais alors c'est la démocratie même qui est en question.

Georges Leresche
à Vers-chez-les-Blanc »

II Quelques autres considérants

Nous reprendrons pour la commodité de l'exposé quelques points de la lettre de notre correspondant.

Démocratie : nous n'avons pas eu le sentiment qu'en cette affaire la démocratie était en cause. La discussion telle que nous l'avons vécue au sein du groupe socialiste, pour ne parler que de ce que nous connaissons, fut dépourvue d'électoratisme ; l'urgence que réclamait la Municipalité fut d'abord refusée ; la discussion eut lieu en plusieurs temps ; elle a été vive dans le groupe ; le vote du préavis fut ensuite assorti de conditions clairement exposées et qui prendront tout leur poids lors des prochaines opérations. Pourquoi imaginer dès lors des arrière-pensées ? Certes la Municipalité a agi d'abord avec discrétion ; mais cette discrétion est naturelle lorsqu'il s'agit d'affaires immobilières, étant entendu, bien sûr, qu'aucun engagement n'était valable sans ratification par le législatif. Le cas était difficile ; mieux vaut donc le discuter pour lui-même.

Pollution, etc. : à titre préalable, nous écarterons de même ce qui touche à l'équilibre biologique de notre société ; c'est un problème vital, certes ; mais sous son aspect pollution de l'air et de l'eau, cet équilibre n'est pas mis en cause par Afico plus que par la construction d'immeubles, la mise en circulation de nouvelles voitures, etc. En revanche est posé, comme le remarque notre correspondant, le problème du « grignotement des terres ».

Croissance : une croissance économique et démographique est nécessaire à la rentabilité des investissements publics. Les dépenses du Canton, de la Ville de Lausanne pour l'enseignement et la culture exigent en contre-partie la création d'emplois, l'apport d'un public.

Nous avons retenu les chiffres de l'Aspan (présentés lors de l'Expo 64). Si la Suisse voyait sa population augmenter jusqu'à dix millions d'habitants, cette croissance n'exigerait que l'occupation du dixième des terres actuellement vierges du Plateau. (On

retrouve cette norme dans la « zone sans affectation spéciale » de la nouvelle loi vaudoise où des plans de quartier ne peuvent être exigés par les propriétaires que s'ils englobent une surface de 10 000 mètres carrés au moins et prévoient un coefficient d'utilisation de 0,1, soit 1000 mètres carrés de plancher constructible.)

A partir du moment où la Suisse pour de longues années bloque toute immigration étrangère, le chiffre de dix millions d'habitants est encore lointain. Le problème de notre génération est donc bien celui d'un développement rationnel et non anarchique. Le pullulement des constructions liées au commerce, au tourisme, aux résidences secondaires qui poussent anarchiquement apparaîtra d'ailleurs comme plus important que l'occupation des terres par l'industrie et le logement.

Pouvoir public et initiative privée : la manière dont Nestlé a pu mener son affaire présente des caractères choquants. Non pas que cette entreprise ait outrepassé les règles du jeu, mais parce qu'a éclaté à cette occasion l'infériorité de l'autorité publique. Notre correspondant a parfaitement raison de le souligner. On peut supposer que le choix de Lausanne était prémédité et que les options prises dans les communes voisines, avec promesse de payer une dédite, 80 000 francs à Cugy, dit-on, n'étaient là que pour « faire mousser ». De même il est regrettable que les bureaux d'études de l'Etat ou tout simplement les services compétents n'aient été consultés qu'après coup.

Il serait nécessaire enfin de connaître quels engagements l'Etat a pu d'ores et déjà prendre, alors que jusqu'ici seule une vente de terrain (Ville de Lausanne-Afico) est en question.

Il est illusoire toutefois, pensons-nous, d'imaginer que l'Etat, dans le contexte politique actuel, puisse interdire à une commune de voter un plan d'extension. Mais ce serait au moins un commencement qu'il faut exiger s'il faisait savoir qu'il n'engagera pas nécessairement les frais d'infrastructure pour n'importe quelle opération ou qu'il n'acceptera pas d'être placé devant un fait accompli.

On pourrait souhaiter de même que les Communes associées par contrat au développement d'une région puissent confier à l'Etat un arbitrage, lorsqu'un projet d'une d'entre elles entraîne pour les autres d'importantes répercussions.

Enfin, car cette question est un des aspects de l'aménagement du territoire, trop oubliée, il serait essentiel que l'Etat ait les moyens de limiter la sous-enchère fiscale de certaines communes (arrêt de la progression) et d'unifier l'imposition des personnes morales, à l'exemple d'autres cantons suisses.

Implantation, infrastructure : La Ville de Lausanne n'avait jamais caché son intention d'urbaniser, un jour, la zone de Vers-chez-les-Blanc. Mais on voyait mal comment cette opération pourrait être tentée de telle manière qu'il ne s'agisse pas d'une « banlieusardisation » rongeante, mais d'un aménagement à échelle suffisante. L'arrivée d'Afico devrait permettre de trouver la dimension conforme.

Dès lors, deux problèmes concrets se posent :

1° La répartition des frais d'infrastructure. Actuellement les terrains de cette région sont classés en zone sans affectation spéciale. Tout plan d'extension les valorisera donc. Les propriétaires, sous une forme ou une autre, devront retourner à la collectivité cette plus-value, comme participation aux frais d'équipement. Cette règle devrait notamment être appliquée à la zone industrielle ; on ne saurait en effet concevoir que la collectivité puisse subventionner Nestlé.

2° Plan d'extension. La réussite de l'aménagement de cette région dépendra de la qualité du plan d'extension ; il ne peut être question de classer zone industrielle le terrain Afico et d'attendre pour le reste. C'est un plan d'ensemble de toute la région qui doit être conçu. Ainsi pourront être préservées des zones vertes et propres. Le fait que l'ensemble des terrains est classé en zone sans affectation spéciale donne à la Ville des moyens d'agir, dont elle n'a jamais disposé jusqu'ici. Voudra-t-elle s'en servir ?

Décisif

Tout dépendra donc des prochaines décisions : plan de zones, plans de quartier et répartition des frais d'infrastructure.

On souhaite que la prise de conscience dont rêve à juste titre M. Leresche se porte dans un premier temps, en attendant un renforcement des pouvoirs de l'Etat, sur ces deux problèmes.

L'affaire est donc à suivre.

André Guex: savoir faire un nœud marin¹

Les Batman, les James Bond, ou les Tintin appartiennent à la rêverie magique, avec ou sans humour. L'homme, maître de tous les pouvoirs et de tous les engins.

Mais l'image d'un homme non aliéné, c'est dans certains romans policiers qu'on la trouve curieusement reconstituée. Chez Williams notamment. Le héros n'est pas un superman, mais il sait faire des choses simples. Il répare une voiture ou la sabote ; il navigue sur un voilier, il soigne une blessure ; bref, l'image d'un homme qui est capable de se débrouiller dans un milieu naturel et dans un monde mécanique.

Je laisse aux amateurs de thèse l'étude de l'apparition de ce type de héros dans la seconde moitié du XX^e siècle, mais je pensais à ce rêve anachronique d'un homme total en relisant des textes d'André Guex, heureusement réunis en un volume.

Cet homme complet, on pouvait le rêver jadis dans l'image de l'ouvrier qui sait faire n'importe quoi de ses mains. Samuel Belet, qui apprend tour à tour tous les métiers, est typiquement ce héros. Mais la spécialisation moderne l'a rendu définitivement anachronique.

André Guex retrouve dans le sport cet homme d'aujourd'hui. Sans boyscoutisme, sans esprit de compétition. Dans la montagne ou sur le lac, il faut savoir prendre le vent et se battre à mains nues. L'homme est rendu à lui-même.

Ni forfanterie, ni gloriole dans son style ; il est bon qu'aient été dites ces choses d'une manière classique. Il y a dans nos lettres assez d'images d'une nature maternelle, extatique, consolatrice ; il y a assez de lac bleu comme le ciel. Chez Guex on retrouve enfin non la nature, mais les éléments naturels : un lac, une montagne non fardée. Et aussi la forêt. Les arbres et le bûcheron, Dieu sait s'il s'agit là d'un thème éculé. Et pourtant, dans ces admirables pages consacrées au Risoud, Guex parle des résineux et des feuillus de la commune du Lieu en homme de métier, et de la précision surgit une nouvelle poésie.

André Guex se promène dans nos lettres sans cache-nez. C'est tonique. A. G.

¹ « De l'eau, du vent, des pierres », aux Cahiers de la Renaissance vaudoise.

A nos lecteurs

Merci encore à tous ceux qui, en fin d'année, nous ont témoigné leur amitié.

Mille excuses aussi à ceux qui ont reçu un rappel qui se trompait d'adresse. Nous avions demandé à une aide auxiliaire de sortir de notre fichier tous les abonnés qui étaient en retard de plus de deux ans. Souvent le tri fut mal effectué. Il est particulièrement désagréable de se voir réclamer ce qui n'est pas dû ; la majorité de nos amis a bien voulu pourtant ne pas s'en offenser ; nous leur en sommes très reconnaissants.